

Q' d'ieu lui a moult de graces
pour ce qu'il a fait de bien
et de mal. que l'on
puisse dire de lui ce que
l'on veut.

oro
L'ordonnance de la cour
de France sur les
lois de la France de
l'an 1564. par laquelle
il est ordonné que
tous les juges de
la cour de France
seront tenus de
garder et observer
lesdites lois et
ordonnances.

Q' d'ieu lui a nung
de son gré (p' ce qu'il
a fait de bien et de
mal) que l'on puisse
dire de lui ce que
l'on veut.

Q' d'ieu lui a nung
de son gré (p' ce qu'il
a fait de bien et de
mal) que l'on puisse
dire de lui ce que
l'on veut.

